

ANNEXE 3 - FICHE D'ACCUEIL CUEILLEUR-PORTEUR-DEBARDEUR

<p>Tenues vestimentaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Une tenue vestimentaire adaptée est exigée afin d'assurer votre sécurité et vous protéger du climat (soleil, pluie...). - Le travail torse-nu est interdit, privilégiez le port de vêtements à manches longues et de pantalons afin d'éviter les piqûres d'insectes et les écorchures. - Le port de chaussures fermées à semelles non lisses est obligatoire, - Le port d'un chapeau ou d'une casquette, ainsi que des lunettes de soleil est vivement recommandé, en cas de fortes chaleurs. - Des équipements de protection/ de pluie seront fournis par l'entreprise et devront être portés en cas de nécessité.
<p>En cas d'épisode de chaleur intense</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Afin d'éviter la déshydratation ou l'hyperthermie : <ul style="list-style-type: none"> - Buvez de l'eau régulièrement même en l'absence de sentiment de soif. - Au quotidien, mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes). Evitez de manger trop gras. - Portez de préférence des vêtements couvrants amples, légers et de couleur claire ; ainsi qu'un couvre-chef protégeant la nuque. - Privilégiez le port de vêtement anti UV, et appliquez régulièrement de la crème solaire sur toutes les parties du corps exposées (notamment visage, oreilles et nuque). - Soyez attentif à tous signes évocateurs d'insolation aussi bien pour vous-même que pour vos collègues : vertiges, maux de tête, nausées, perte d'équilibre, propos incohérents. - Prévenez l'employeur ou l'équipe encadrante en cas de symptôme(s). - En cas de symptôme grave (malaise, fièvre, nausée, vomissement, perte de connaissance), alertez immédiatement les services de secours.
<p>Risques de chute</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour limiter le risque de chute et d'entorses lors de vos déplacements dans les vignes ne courez pas, n'enjambez pas le rang de vigne et soyez vigilant aux piquets d'amarre.
<p>Risques liés aux coupures</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour limiter le risque de coupure, coupez en décalé. - Utilisez le sécateur fourni par l'employeur et verrouillez le fermoir de sécurité lorsque vous ne l'utilisez pas. Ne le mettez jamais dans votre poche.
<p>Premiers secours</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Une trousse de secours est à votre disposition dans le véhicule de l'exploitation. - Signalez à votre employeur ou chef d'équipe toute éventuelle allergie connue (alimentaire, piqûres, médicamenteuse ou autre). Ces informations peuvent être capitales si vous êtes victime d'un accident ou d'un malaise.

ANNEXE 3 - FICHE D'ACCUEIL CUEILLEUR-PORTEUR-DEBARDEUR

<p>Consommation d'alcool et stupéfiants</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - De l'eau potable est mise à votre disposition : <ul style="list-style-type: none"> - À la parcelle - Dans le véhicule - Il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants sur le lieu de travail pendant les heures de travail, durant les pauses ainsi que les repas lorsque ces périodes sont comprises dans la journée de travail. - Tout moment de convivialité incluant de l'alcool et organisé sur le lieu de travail devra être occasionnel et validé par l'employeur.
<p>Les numéros d'urgence</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Les numéros d'urgence sont indiqués à l'intérieur des véhicules et ci-dessous : SAMU : 15 Pompiers : 18 Police /gendarmerie : 17 Centre antipoison (en cas d'intoxication) : 03.83.22.50.50 Toutes urgences : 112 - En tout état de cause, il convient également de joindre M. /Mme au 0.....
<p>Usage du téléphone</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant les heures de travail, il est interdit d'utiliser le téléphone portable sauf en cas d'urgence.
<p>Risques routiers</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Veillez à respecter le code de la route. Le stationnement des véhicules aux abords des vignes ne doit pas gêner la circulation routière. Respectez le nombre de places prévus par véhicule et attachez votre ceinture pour chaque déplacement.
<p>Le port de charge</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Veillez à adopter une position correcte pour porter les paniers et caisses de raisins. Portez les caisses de raisins à deux.
<p>La chute de caisse de raisins et les risques associés au chenillard</p> 	<p><u>Concernant les débardeurs</u> (avec brouette ou chenillard) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisez le matériel en respectant les mesures de sécurité (pas trop de caisses par chargement). - Veillez à votre sécurité et à la sécurité des autres saisonniers. - Ne faites pas de piles de caisses trop hautes et veillez à installer les caisses en bout de route sur des endroits plats et ne gênant pas le passage des saisonniers et véhicules. <p><u>Concernant les cueilleurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne restez pas à proximité des chenillards.

Signature de l'employeur

« Je reconnais par la présente, avoir pris connaissance de la fiche d'accueil ci-dessus et me l'être faite expliquer » **Date et signature du salarié**